

communauté internationale, ne sont qu'une goutte d'eau, ou que « l'écume qui se dépose entre autre sur nos rivages européens » (→ [Chapitre 3, Cour](#)). Ces analyses mettent également en avant un facteur peu pris en compte par les politiques et l'aide au développement à savoir la gestion du peuplement, les migrations se posant comme une variable d'ajustement.

De plus, la dimension spatiale de cet accroissement rapide de la population est souvent occultée. Or, celui-ci est accompagné par une redistribution géographique de plus en plus inégale de la population, liée notamment à l'ampleur des mouvements migratoires. L'Approche commune sur la migration tient-elle suffisamment compte des dynamiques en cours dans l'espace ouest-africain et de leurs logiques ? Se donne-t-elle les moyens d'accompagner la recomposition du peuplement et d'en gérer les conséquences ? (→ [Chapitre 5, Ouedraogo](#)).

L'agenda international met en perspective deux espaces de circulation, l'Europe et l'Afrique de l'Ouest, respectivement organisés autour des Accords de Schengen (1985) et du Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (1979)². Toutefois, si la convention d'application des accords de Schengen prévoit une protection renforcée aux frontières extérieures de l'espace, le Protocole de la CEDEAO n'inclut pas cette dimension. Cette nuance fondamentale participe à l'évolution du système migratoire entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe tout au long de la décennie 1990 jusqu'à aujourd'hui (→ [Chapitre 6, Robin](#)). Les dynamiques sous-tendues par ce système montrent également que les initiatives sur les migrations doivent être intégrées à l'échelle d'ensembles géopolitiques plus larges et non plus sur la seule base bilatérale entre pays d'accueil et de départ.

Ce constat s'appuie sur plusieurs analyses. L'une d'elles se penche sur les accords standards de réadmission et les méthodes alternatives de coopération bilatérale sur le retour forcé, développées au cours des dix dernières années. L'étude de l'impact de ces négociations sur l'élaboration des politiques montre notamment que leur champ d'application géographique s'inscrit stratégiquement dans un schéma de coopération plus vaste (→ [Chapitre 2, Cassarino](#)).

Une autre analyse montre la multifonctionnalité des espaces (de départ, de transit, d'accueil) et l'apparition d'un nouvel acteur dans le dialogue euro-ouest-africain, l'Afrique du Nord (→ [Chapitre 4, Lahlou](#)). Le glissement des voies de migration illégale terrestre et maritime des côtes maroco-espagnoles vers les côtes mauritaniennes, sénégalaises ou bissau-guinéennes ne signifie pas pour autant que le Maghreb soit dorénavant placé hors des débats ou des politiques concernant la question migratoire. Il illustre le fait que l'espace nord-africain est devenu « zone de protection » pour les frontières de l'Europe. Les intérêts du Maghreb et de l'Europe pour ce qui est de la migration irrégulière apparaissent, dans ce schéma, complémentaires (→ [Chapitre 4, Lahlou](#)). Les faits montrent également que



Extrait de :
Regional Challenges of West African Migration
African and European Perspectives

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264056015-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2009), « Résumé », dans *Regional Challenges of West African Migration : African and European Perspectives*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264056039-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.